



Intéressement 2019

5 juin 2019

Pour tenir compte de la situation conjoncturelle qui risque d'impacter fortement les résultats de l'entreprise, et par conséquent la prime d'intéressement, la Direction est favorable à faire un avenant à l'accord.

Cet avenant doit être validé au plus tard avant la fin du mois pour respecter les dispositions légales.

Ainsi, la Direction étudiera la possibilité de revoir l'objectif lié au Regular Cost, qui est le déclencheur principal de la prime.

De plus, elle s'engage à étudier la problématique du critère "absentéisme" puisque nous estimons qu'il est inatteignable.

Les autres critères restent inchangés puisque nous ne pourrions modifier les dispositions qu'à compter de l'année prochaine, dans le cadre de la négociation du prochain accord.